

LE TAM

juillet 2020

LE MAGAZINE DE TULLE AGGLO
HORS-SÉRIE



2020-2026

VOS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

les conseillers

Trombinoscope des élus

Page 03

le président

Michel Breuilh réélu

Page 06

les services

Tous vos contacts

Page 08



.03



.06



.07



.05

Tulle' Agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Tulle agglo, votre territoire P. 02

les conseillers communautaires P. 03

les compétences P. 05

le président et les vice-présidents P. 06

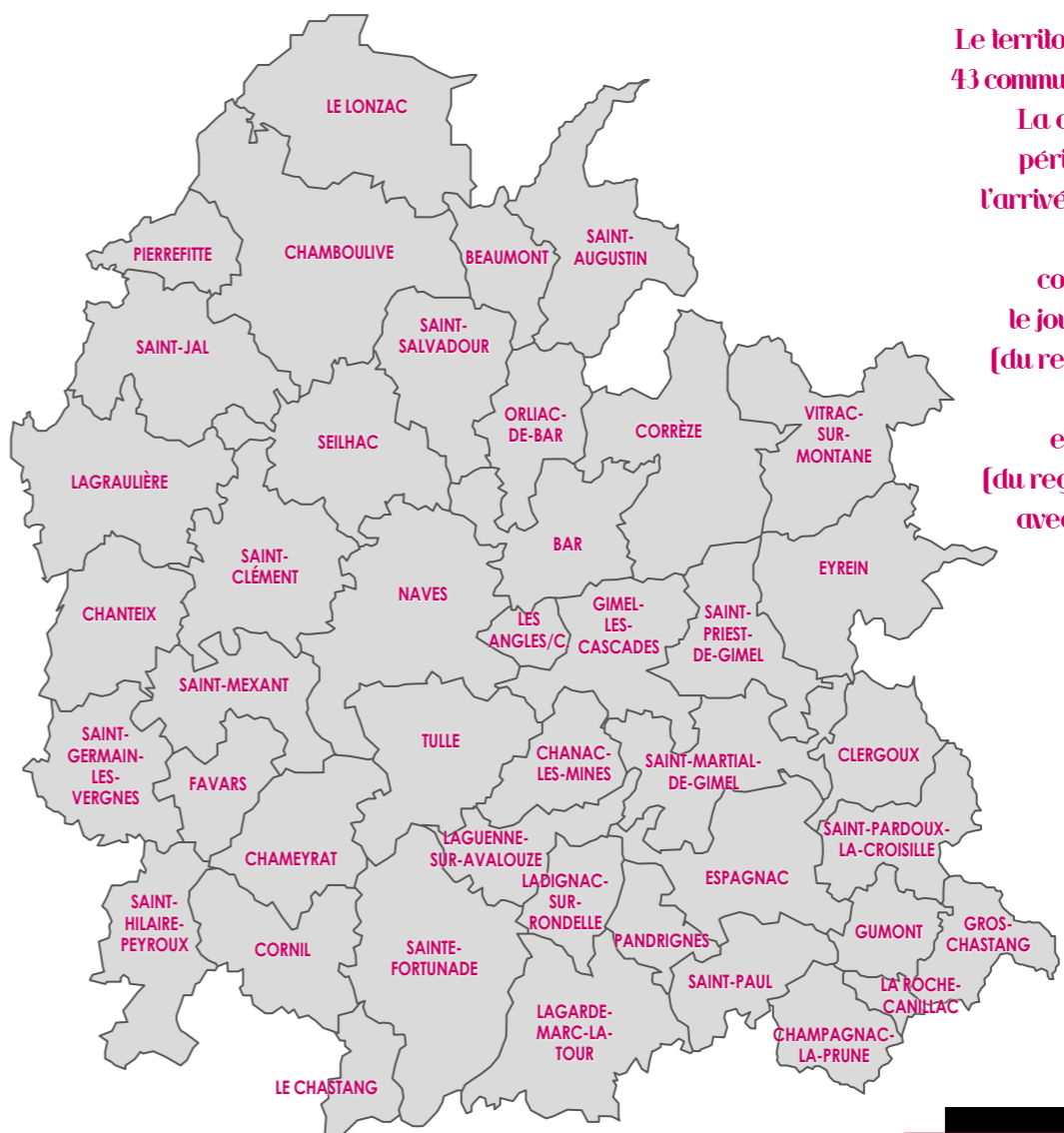
les membres du bureau et les instances P. 07

l'annuaire des services P. 08



.08

LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO



Le territoire de Tulle agglo compte 43 communes pour 45 000 habitants. La dernière évolution de son périmètre date de 2017, avec l'arrivée 8 nouvelles communes. Au 1^{er} janvier 2019, deux communes nouvelles ont vu le jour : Lagarde-Marc-la-Tour (du regroupement de Lagarde-Enval avec Marc-la-Tour) et Laguenne-sur-Avalouze (du regroupement de Laguenne avec Saint-Bonnet-Avalouze).

REPÈRES



L'INFO EN +

EN CORRÈZE :
9 intercommunalités dont 2 communautés d'agglomération (Brive et Tulle)

EN NOUVELLE-AQUITAINE :
153 intercommunalités dont 25 agglomérations.

Le Tam, Tulle agglo Magazine - Rue Sylvain Combes - 19000 Tulle, Téléphone : 05 55 20 75 00. Fax : 05 55 20 75 01. E-mail : tulleagglo@tulleagglo.fr. **Directeur de la publication :** Michel Breuilh. **Rédactrice en chef :** Marie Cailleaud. **Rédaction :** William Raynal, Marie Cailleaud. **Photos et illustrations :** William Raynal, Marie Cailleaud, Carole Massié, Fabien Albert/Calk Studio, Agence MELT pour l'Assemblée des Communautés de France, Office de Tourisme Tulle en Corrèze, Frank Barrat-Arnal, AdobeStock, Freepik. **Mise en page et secrétariat de rédaction :** Sylvie Mahé. **Dépôt Légal :** Juillet 2020. **ISSN :** 1261-3320.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire réunit 73 conseillers. Selon le nombre d'habitants, les communes disposent d'un ou plusieurs représentants au sein de la communauté d'agglomération : 1 conseiller pour les communes de moins de 1 000 habitants ; 2 pour les communes de plus de 1 000 habitants et 16 pour Tulle.

Parmi les 73 conseillers communautaires, 37 d'entre eux vont siéger pour la première fois soit plus de 50 % de nouveaux élus, 28 sont des femmes soit 38 %.



Bar

Jean-Jacques
BOSSOUTROT
(maire)



Beaumont

Sophie ROY
(maire)



Chamboulive

Betty DESSINE
(maire)



Pierre COULOUMY
(conseiller municipal)



Chameyrat

Émilie BOUCHETEIL
(maire)



Marc ROUGERIE
(conseiller municipal)



Champagnac- la-Prune

Christelle BIDAULT
(maire)



Chanac-les-Mines

Bernard SALLES
(maire)



Chanleix

Jean MOUZAT
(maire)



Clergoux

Marc BACHELLERIE
(maire)



Pascal FOUCHÉ
(maire)



Cornil

Irène SERVIÈRES
(adjointe)



Jean-François LABBAT
(maire)



Cathy MONS
(adjointe)



Marie-Christine FAURE
(maire)



Eyrein

Jean-François SALLES
(maire)



Bernard JAUVION
(maire)



Marie-Amélie RIVIÈRE
(adjointe)



Gimel-les-Cascades

Gérard TOURNEIX
(adjoint)



Gros-Chastang

Christian MALDELRIEUX
(maire)



Cumont

Jean-Pierre PEUCH
(maire)



Ladignac-sur-Rondelle

Serge HÉBRARD
(maire)



Lagarde-Marc-la-Tour

Daniel RINGENBACH
(maire)



Ubald CHENOU
(maire)



Muriel REBUFFEL
(adjointe)



Roger CHASSAGNARD
(maire)



Nicole EYROLLES
(adjointe)

Lagraulière

Laguenne-sur-Avalouze



Alain PENOT
(maire)



Odile BOUYOUX
(adjointe)



Saint-Hilaire-Peyroux
Jean-Claude PEYRAMARD
(maire)



Saint-Jal
Jean-Jacques LAUGA
(maire)

Saint-Germain-les-Vergnes



La Roche-Canillac
Patrick LERESTEUX
(maire)



Le Chastang
Florent MOUSSOUR
(maire)



Le Lonzac
Henri JAMMOT
(maire)



Les-Angles-sur-Corrèze
Christian DUMOND
(maire)



Saint-Martial-de-Gimel
Francis DEVEIX
(maire)



Patrick BORDAS
(maire)



Joëlle BLOYER
(adjointe)



Saint-Pardoux-la-Croisille
Dominique ALBARET
(maire)

Saint-Mexant



Hervé LONGY
(maire)



Fabienne LATOUR-LEYRAT
(adjointe)



Orliac-de-Bar
Bruno FLEURY
(maire)



Pandignes
Béatrice GORON
(maire)

Naves



Saint-Paul
Stéphanie VALLÉE
(maire)



Saint-Priest-de-Gimel
Alain CHASTRE
(maire)



Saint-Salvador
Pierre-Marie CAPY
(maire)



Pierrefille
Annie CUEILLE
(maire)



Saint-Augustin
Marcel AUBOIROUX
(maire)



Éric BELLOUIN
(maire)



Saint-Clément
Christine DESARMENIEN
(conseillère municipale)

Saint-Clément



Martine DUPIN DE BEYSSAT
(maire)



Xavier DURAND
(conseiller municipal)

Sainte-Fortunade



Marc GÉRAUDIE
(maire)



Seilhac
Josette VERDEYME
(conseillère municipale)



Bernard COMBES
(maire)



Stéphanie PERRIER
(adjointe)



Pascal CAVITTE
(conseiller municipal)



Sylvie CHRISTOPHE
(adjointe)



Fabrice MARTHON
(adjoint)



Christiane MAGRY-JOSPIN
(adjointe)



Grégory HUGUE
(adjoint)



Sandy LACROIX
(adjointe)



Michel BREUILH
(conseiller municipal)



Ana-Maria FERREIRA
(conseillère municipale)



Jérémy NOVAIS
(adjoint)



Christèle COURSAT
(conseillère municipale)



Jacques SPINDLER
(adjoint)



Yvette FOURNIER
(conseillère municipale)



Michel BOUYOU
(conseiller municipal)



Raphaël CHAUMEIL
(conseiller municipal)



Anne BOUYER
(conseillère municipale)



Jean-François ROCHE
(conseiller municipal)



Vitrac-sur-Montane
Valérie DUMAS (maire)



rappel

Une aggro, des compétences

Les communautés exercent, en lieu et place de leurs communes membres, un certain nombre de compétences définies par leurs statuts. Une communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité.

Selon la catégorie à laquelle elles appartiennent, les communautés doivent exercer des compétences obligatoires précisément définies par la loi ainsi que différentes compétences dites facultatives (modification récente apportée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique) qu'elles choisissent au sein d'une liste fixée par le législateur.

Obligatoires

- » Développement économique
- » Aménagement de l'espace communautaire
- » Équilibre social de l'habitat
- » Politique de la ville
- » Aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Ville de Tulle et emplacements familiaux
- » Transports
- » Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- » Tourisme
- » GEMAPI
- » Assainissement collectif et non collectif
- » Eau potable

Facultatives

- » Création, entretien et aménagement des voiries d'intérêt communautaire
- » Gestion des cours d'eau et des milieux humides
- » Petite Enfance
- » Lecture Publique
- » Offre de soins
- » Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- » Enseignement supérieur
- » Service Départemental d'Incendie et de Secours (contribution)

L'INFO EN +

Les statuts de Tulle aggro sont publics et consultables sur www.agglo-tulle.fr/competences

LE PRÉSIDENT MICHEL BREUILH

Élu parmi les conseillers communautaires, le président est l'organe exécutif de la communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil et du bureau, met en œuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager.



Âge : 67 ans

Profession : retraité de la fonction publique (Direction Départementale des Territoires)

Élu à Tulle depuis 1983, vice-président de l'agglo entre 2010 et 2014, président de l'agglo depuis 2014.

Le début du mandat 2020-2026 est marqué par le sceau de l'inédit. Nous vivons une crise sanitaire sans précédent laquelle génère une crise économique et sociale dont l'ampleur n'est pas mesurable même si l'on sait que le tissu économique d'une part, nos habitudes de vie de l'autre seront profondément et durablement affectés.

Chaque territoire sera concerné et devra y faire face.

La communauté d'agglomération a ainsi mis en place, dès le 22 mai dernier, un fonds économique d'urgence sous forme d'aides directes aux commerçants et artisans du territoire.

Au-delà, des secteurs industriels sont en mutation notamment ceux des filières automobiles et aéronautiques ce qui, là encore, génère des risques pour les entreprises. Le choc de la fermeture programmée de l'usine BorgWarner à Eyrein est immense en termes d'emplois, de vie sociale et économique. Là encore, la mobilisation des acteurs institutionnels et des forces économiques est essentielle, en lien avec les organisations syndicales. Les qualifications professionnelles des salariés, la performance de l'outil industriel existant sont des atouts essentiels pour la sauvegarde de ce fleuron industriel qui ne doit pas disparaître.

Ces crises et mutations ne doivent pas conduire à l'immobilisme du territoire mais, au contraire, à sa nécessaire adaptation aux évolutions de la société d'aujourd'hui.

C'est ensemble élus, citoyens, acteurs économiques et associatifs, agents publics que nous devons construire un projet pour un territoire plus innovant, plus solidaire, fier de son identité et de son histoire.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Ils représentent le président pour l'exercice des compétences de l'agglo. Aujourd'hui, ils sont 12 au total.



1^{ère} vice-présidente

Betty DESSINE

Finances
Affaires générales



2^{ème} vice-président

Bernard COMBES

Développement
économique



3^{ème} vice-président

Jean-François LABBAT

Relation avec les communes
Communication
Projet de territoire - Numérique



4^{ème} vice-présidente

Ana-Maria FERREIRA

Habitat
Politique de la ville
Gens du voyage



5^{ème} vice-président

Éric BELLOUIN

Transition écologique
et énergétique - LEADER
Plan climat air énergie territorialisé



6^{ème} vice-présidente

Yvette FOURNIER

Attractivité et aménagement
du territoire - Formation
Enseignement supérieur



7^{ème} vice-président

Jean MOUZAT

Travaux
Voirie
Patrimoine



8^{ème} vice-présidente

Stéphanie VALLÉE

Collecte
et valorisation
des déchets



9^{ème} vice-président

Henri JAMMOT

Cycle de l'eau
Assainissement



10^{ème} vice-président

Daniel RINGENBACH

Mobilité
Transport public et scolaires



11^{ème} vice-présidente

Christèle COURSAT

Culture
Lecture publique



12^{ème} vice-présidente

Fabienne LATOUR-LEYRAT

Petite enfance
Jeunesse - Sport

LE BUREAU

Composé du président, des vice-présidents et d'autres conseillers communautaires. Il se réunit environ une à deux fois par mois pour définir les orientations générales et prendre certaines décisions par délégation du conseil communautaire. Les statuts de l'agglo prévoient 22 membres.

Les membres du bureau

(HORS PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS)



Pierre-Marie CAPY
Agriculture
et circuits courts



Pascal FOUCHÉ
Offre de soins
territorialisée



Christian MADELRIEUX
GEMAPI
Gestion des risques



Fabrice MARTHON
Politique locale
du commerce/artisanat



Sophie ROY
Tourisme



Émilie BOUCHETEIL



Pascal CAVITTE



Roger CHASSAGNARD



Bernard JAUVION

LES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Tulle agglo est représentée dans diverses instances extérieures. Le conseil communautaire les a désignés lors de ses deux premières séances.

💧 Eau

- » Syndicat du Maumont : 18 représentants
- » Syndicat du Puy des Fourches - Vézère : 20 représentants
- » Syndicat du Puy la Forêt : 21 représentants
- » Syndicat des Deux Vallées : 34 représentants
- » SPIC assainissement/conseil d'exploitation : 9 représentants

€ Économie - Aménagement

- » Syndicat mixte DORSAL : 2 représentants
- » SEM Corrèze Équipement : Le Président à l'assemblée générale, 1 représentant au conseil d'administration
- » Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Tulle et Cœur de Corrèze : 7 représentants
- » Association IMPACT : 2 représentants (dont le Président)
- » Hôtel d'entreprises INITIO : 2 représentants
- » Association INITIATIVE Corrèze : 1 représentant
- » Association LIMOUSIN ACTIF : 1 représentant
- » Comité départemental de l'économie sociale et solidaire : 1 représentant
- » Mission locale d'insertion des Jeunes de Tulle : 3 représentants (dont le Président)
- » Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) : Le président est membre de droit
- » GIP Cafés Cultures : 1 représentant
- » Association FORET : 1 représentant
- » Établissement Public Foncier Région Nouvelle-Aquitaine : 1 représentant
- » Fédération nationale des SCOT : 1 représentant

🎓 Éducation

- » Lycée Edmond Perrier Tulle : 1 représentant
- » Lycée professionnel René Cassin Tulle : 1 représentant
- » Collège Victor Hugo Tulle - section SEGPA : 1 représentant
- » Collège Clémenceau Tulle : 1 représentant
- » Collège Seilhac : 1 représentant
- » Collège Corrèze : 1 représentant
- » 13 Vents EIMCL et Comité territorial espace, Atelier de Pédagogie Spécialisée : 1 représentant
- » Conseil de crèche : 4 représentants

🚗 Transports

- » Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) : 1 représentant
- » Commission locale des transports publics particuliers de personnes : 1 représentant

+ Santé

- » Conseil de surveillance de l'Hôpital de Tulle : 2 représentants
- » Conseil de surveillance du Centre hospitalier gériatrique de Cornil : 2 représentants

🌿 Environnement

- » SYTOM 19 : 4 représentants
- » Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV) : 2 représentants
- » SEM ENRèze : 3 administrateurs dont 1 représentant à l'assemblée des actionnaires
- » Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze : 1 représentant

LES SERVICES DE L'AGGLO : TOUS VOS CONTACTS



Services administratifs

» **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
tulleagglo@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **SECRETARIAT DES ÉLUS**
secretariat.elus@tulleagglo.fr
05 55 20 67 00

» **RESSOURCES HUMAINES**
drh@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **COMMUNICATION**
communication@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **COMMANDE PUBLIQUE**
marches.publics@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **FINANCES**
finances@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **INFORMATIQUE**
tulleagglo@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **PATRIMOINE ET BÂTIMENTS**
tulleagglo@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00



Aménagement

» **URBANISME**
ads@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **HABITAT, SCOT,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
habitat@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT**
sia@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00



Développement

» **PÔLE ÉCONOMIQUE**
poleeco@tulleagglo.fr
05 55 20 68 46

» **GRANDS PROJETS / OFFRE DE SANTÉ**
caroline.monteil@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **LEADER**
leader@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00



Environnement

» **CLIMAT AIR ÉNERGIE**
laure.martinie@tulleagglo.fr
05 55 20 54 01

» **COLLECTE DES DÉCHETS**
gestiondesdechets@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **Pour le tri, la prévention, et les demandes
de composteur ou broyeur :**
ambassadeur@tulleagglo.fr
05 55 20 84 22
06 37 24 14 25

» **Pour les déchetteries :**
Chamboulive, Le Moulin Écrasé
05 55 21 39 66
Corrèze, Le Roc Blanc
05 55 21 44 29
Gros-Chastang, La Bitarelle
06 78 62 92 09
Ladignac-sur-Rondelle, Le Château Fort
05 44 40 60 57
Naves, La Coutausse
05 55 27 86 74
Tulle, Mulatet
05 55 20 36 85
Plateforme de compostage
de Saint-Mexant, Les Bois Noirs
05 55 29 48 93



Petite enfance, Jeunesse

» **PÔLE PETITE ENFANCE**
polepetiteenfance@tulleagglo.fr
05 55 20 80 30

» **Pour l'accueil collectif**
05 55 20 80 30

» **Pour l'accueil familial**
05 55 20 80 30

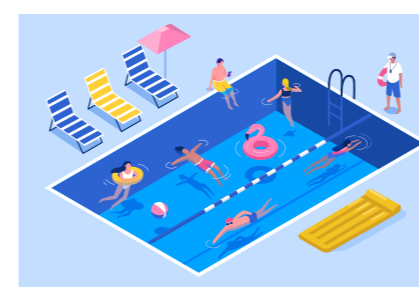
» **Pour la micro-crèche de Seilhac :**
microcreche.seilhac@tulleagglo.fr
05 55 20 94 62

» **Pour la micro-crèche
de Saint-Germain-les-Vergnes :**
microcreche.saintgermainlesvergnes
@tulleagglo.fr
05 87 49 55 05

» **Pour le RAM :**
ram@tulleagglo.fr
05 55 20 80 32
06 73 79 17 08

» **JEUNESSE**
jeunesse@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **RÉGIE SERVICE AUX FAMILLES**
www.services-agglo-tulle.fr
regisseur@tulleagglo.fr



Centre aqua intercommunal

centre.aqua@tulleagglo.fr
05 55 20 08 08



Transport - Mobilités

transports@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **RÉSEAU TUT AGGLO :**

- Navette, lignes 1 et 2 et TAD Tulle : CFTA Centre Ouest - 05 55 20 25 60
- TAD périurbain : Osicars - 05 55 21 26 54

» **POUR LE SERVICE DE LOCATION VÉLO :**
À Bicyclette - abicyclette.tulle@fub.fr
09 72 57 35 57 - 06 95 05 50 56



Eaux

» **ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET NON COLLECTIF**

» **Agence en ligne :** eaux.agglo-tulle.fr

» **Secrétariat assainissement :**

- Assainissement collectif : assainissement.tulleagglo@tulleagglo.fr
- Assainissement non collectif : spanc@tulleagglo.fr - 05 55 20 67 07

» **Service gestion abonnés - facturation :**
regie.asstagglo.eautulle@tulleagglo.fr
05 55 20 54 08

» **CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES**
tulleagglo@tulleagglo.fr
05 55 20 75 00

» **SYNDICAT DES EAUX**

» **Syndicat du Puy la Forêt :**
05 55 21 44 97

06 80 63 94 16 (urgence technique)

» **Syndicat du Puy des Fourches - Vézère :**
05 55 27 89 77 (agglo hors Tulle)
05 55 20 54 08 (Tulle)
05 55 21 75 07 (urgence technique Tulle)
05 55 21 67 13 (urgence technique agglo hors Tulle)

» **Syndicat du Maumont :**
www.syndicat-eau-maumont.fr
05 55 29 45 10
06 80 36 83 24 (urgence technique)

» **Syndicat des Deux Vallées :**
05 55 26 21 60



Médiathèque intercommunale Éric Rohmer

mediatheque@tulleagglo.fr
05 55 20 21 48

» **Pour l'espace numérique :**
espacenumerique@tulleagglo.fr
05 55 20 67 12

ET VOUS,
QUELLE EST VOTRE NATURE ?

TULLE-EN-CORREZE.COM

TULLE
EN
CORREZE
Naturellement

TOUT l'AGENDA de l'ÉTÉ
EN CLIQUANT ICI

📍 LES CASCADES DE GIMEL, UN BAIN DE FRAICHEUR

